

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2048

présenté par

M. Allegret-Pilot, M. Michoux et M. Trébuchet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	40 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	0	40 000 000
SOLDE	-40 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement diminue de 40 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n°2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Étant donné l'état des finances publiques, un effort de rigueur budgétaire est nécessaire, permettant de redonner du pouvoir d'achat aux Français.